

Rennes, le 18 avril 2024

## Session départementale du 18 avril 2024

La session du 18 avril 2024 a abordé différents sujets d'actualité, au cœur des compétences départementales. Parmi les sujets qui ont été évoqués, on retient :

- Le triple engagement du Département d'Ille-et-Vilaine en faveur de l'insertion, de la lutte contre la pauvreté et de la lutte contre l'exclusion des Bretonnais
- Le soutien du Département dans la production d'énergies renouvelables, coopératives et citoyennes

### 1 - Un triple engagement du Département d'Ille-et-Vilaine en faveur de l'insertion, de la lutte contre la pauvreté et de la lutte contre l'exclusion

En tant que chef de file des solidarités humaines, le Département d'Ille-et-Vilaine joue un rôle central dans l'insertion, la lutte contre la pauvreté et la lutte contre l'exclusion. Pour continuer ses missions de service public dans ces domaines, il a décidé de s'engager, aux côtés de l'Etat, sur trois conventions essentielles :

- Le contrat local des solidarités 2024 - 2027
- La convention départementale pour l'insertion et l'emploi
- L'avenant à la convention d'expérimentation France Travail pour l'année 2024

#### Signature du contrat local des solidarités pour la période 2024-2027 :

Pour assurer le déploiement du Pacte national des solidarités, qui prend le relai de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté mise en place en 2018, **l'Etat a proposé au Département d'Ille-et-Vilaine de signer un contrat local des solidarités 2024-2027**. Après examen en session, il a été décidé d'en approuver les termes.

Le contrat local des solidarités en Ille-et-Vilaine est construit sur trois axes dans lesquelles 17 actions sont détaillées :

- **L'axe 1 portant sur la prévention et la lutte contre les inégalités dès l'enfance** avec par exemple des actions concernant l'accompagnement et le contrôle des établissements d'accueil de la petite enfance, le recrutement d'éducateurs spécialisés pour lutter contre le décrochage scolaire ou encore l'intégration des élèves dans le cadre de la resectorisation des collèges de Rennes et de sa proche périphérie ;
- **L'axe 2 portant sur la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits** avec par exemple des actions pour mettre en place des ateliers socio-esthétiques sur les aires d'accueil des gens du voyage ou pour former du personnel des résidences autonomie accueillant des personnes vieillissantes en situation de précarité ;
- **L'axe 3 portant sur la construction d'une transition écologique et solidaire** où la politique départementale de lutte contre la précarité énergétique sera par exemple renforcée et où notamment les personnes précaires seront accompagnées dans la mise en place d'une alimentation durable.

**Au total, le budget 2024 pour remplir les objectifs de ce contrat local des solidarités s'élève à 1 241 700 euros avec une contribution à parts égales du Département et de l'Etat.**

Un point d'étape entre l'Etat et le Département sera organisé chaque année pour suivre l'état d'avancement des différentes actions inscrites dans le contrat local des solidarités.

## Une convention départementale pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail 2024 :

La coopération entre l'Etat et le Département d'Ille-et-Vilaine pour favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont privées sera renforcée par la **signature d'une convention départementale pour l'insertion et l'emploi d'une durée d'un an.**

Cette convention repose sur deux volets. Elle permettra à la fois de **préparer la mise en place de la loi plein emploi** dont un des enjeux est de transformer le système d'acteurs de l'insertion pour accompagner au mieux les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) mais également de **densifier l'offre de solutions locales**. Il s'agira de trouver des solutions pour accompagner les bénéficiaires et pour lever des freins aux parcours d'insertion socioprofessionnelle (mobilité, garde d'enfant, santé...).

**Au total, le soutien de l'Etat pour l'année 2024 dans le cadre de cette contractualisation s'élève à 730 670 euros et celui du Département, au titre de la densification de l'offre d'insertion, s'élève à 624 670 euros.**

Ces soutiens serviront notamment à financer des actions pour former les personnes très éloignées de l'emploi aux métiers du secteur social et médico-social, pour remobiliser les femmes éloignées de l'emploi grâce à des activités sportives et socio-culturelles ou encore pour accompagner les personnes éloignées de l'emploi dans le champ de la santé mentale.

## Près d'un million d'euros pour poursuivre l'expérimentation France Travail en Ille-et-Vilaine :

Depuis juillet 2023, le Département d'Ille-et-Vilaine expérimente, dans le cadre de la réforme France Travail, une nouvelle forme d'accompagnement des bénéficiaires du RSA sur le territoire de l'agence de Redon et des Vallons de Vilaine. **L'Assemblée départementale a décidé, en session, de poursuivre cette expérimentation en signant l'avenant à la convention pour 2024.**

Cet avenant permet de fixer **le montant de l'engagement financier de l'Etat pour cette seconde année du déploiement de la convention qui s'élève à près d'un million d'euros.**

Ce soutien aura pour but de mettre en œuvre le plan d'actions du Département d'Ille-et-Vilaine et permettra ainsi à des personnes privées d'emploi de retrouver le chemin de l'insertion. Cela se traduit concrètement par :

- le recrutement de 10 référent.es RSA, deux infirmières, soit une équipe de professionnel.les multipliée par trois, prenant en charge environ 1 400 bénéficiaires du RSA ;
- la mise en place d'actions d'insertion innovantes autour de la parentalité, de l'accompagnement des travailleurs indépendants, la mise en place d'un mode de garde éphémère et itinérant etc.

## 2 - Le Département soutient la production d'énergies renouvelables, coopératives et citoyennes

Le Conseil départemental s'est engagé à soutenir la production d'énergies renouvelables, coopératives et citoyennes dans son projet de mandat 2022-2028. La Société d'Economie Mixte Locale dédiée aux projets d'énergie renouvelable Energ'iV (SEML Energ'iV) constitue le principal levier de cette politique. Le Conseil départemental vient de voter la poursuite de son engagement dans Energ'iV pour la période 2024-2028. Il augmente sa participation au capital sociale de la SEML à hauteur de 1 million d'euros.

### Un nouveau pas pour la transition énergétique sur le territoire breillien

Energ'iV a pour objectif de développer les énergies renouvelables en Ille-et-Vilaine et les mobilités décarbonées (électrique, bio-gaz naturel ou hydrogène), tout en permettant aux collectivités locales, aux établissements publics de coopération intercommunale et aux breilliennes et breilliens d'être actrices et acteurs de la transition énergétique de leur territoire.

Des réalisations concrètes émanent de cet engagement, telles que :

- La production d'électricité d'origine photovoltaïque grâce à des ombrières photovoltaïques de parking, des panneaux photovoltaïques au sol et sur toiture, installés auprès de collectivités locales, d'entreprises et de particuliers. En 2022, plusieurs communes bretonnes (Laillé, Le Rheu, Orgères et Pipriac) se sont engagées en signant une convention de partenariat avec Energ'iV ;
- Le développement de projets territoriaux de méthanisation collective (production de biogaz par la décomposition de matières organiques en l'absence d'oxygène) ;
- L'installation de stations de bio Gaz Naturel Véhicule. En 2023, 6 000 000 kilomètres ont été parcourus par des camions, des bus, des bennes à ordures et des voitures, qui ont roulé au bio Gaz Naturel Véhicule ;
- La construction de la résidence Phébus à Melesse en autoconsommation collective en 2022.



La plus grande ferme solaire de Bretagne à Pont-Péan/Crédit photo : Energ'iV



Inauguration de la résidence Phébus à Melesse/Crédit photo: Energ'iV



La méthanisation territoriale à Janzé/ Crédit photo : Energ'iV

## Le Département participe au projet de développement des énergies renouvelables en Ille et Vilaine

Le Conseil départemental a approuvé le nouveau plan de financement de la SEML qui prévoit une augmentation de son capital social, passant de 6 millions à 21,11 millions d'euros ; cette augmentation du capital permettra d'investir dans 31 nouveaux projets et d'atteindre l'objectif de produire 320 GWh environ en 2030 (soit l'équivalent de la consommation annuelle en moyenne de 55 000 logements<sup>1</sup>)

Le Département participe à cette augmentation du capital social à hauteur de 1 million d'euros et porte dans la gouvernance de la société une attention particulière aux enjeux de préservation de la biodiversité et des paysages dans les projets éoliens et photovoltaïques, à la participation citoyenne et locale dans les projets, et aux partenariats techniques pour développer la mobilité GNV (gaz naturel véhicules) et la solarisation du patrimoine départemental.

<sup>1</sup> Consommation électrique moyenne annuelle par logement en France tous usages = 5 750 kWh, source RTE 2024)